Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20210617-DCM21-083-DE Date de télétransmission : 21/06/2021 Date de réception préfecture : 21/06/2021

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 21.083

L'an deux mille vingt et un, le 17 juin, à 17 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase du lycée de l'Atlantique, sans public compte tenu de l'état d'urgence, retransmis en direct sur le site internet de la ville, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 juin 2021

Le 11 juin 2021

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Gérard FILOCHE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Didier SIMONNET Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Philippe CAU Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET M. Julien DURESSAY représenté par Mme Nadine DAVID Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Dominique BERGEROT Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE représentée par M. Gérard FILOCHE Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Patrick MARENGO Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Philippe CUSSAC

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Odile CHOLLET

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 32 Nombre d'absent excusé : 1

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

<u>OBJET</u>: AUTORISATION D'ÉTALEMENT DES INDEMNITÉS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ CAPITALISÉES SUITE AU REFINANCEMENT DE TROIS PRÊTS

RAPPORTEUR: M. CAU

<u>VOTE</u>: UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20210617-DCM21-083-DE Date de télétransmission : 21/06/2021 Date de réception préfecture : 21/06/2021

Par décision N°20-529 en date du 18 décembre 2020, la Ville de ROYAN a refinancé trois prêts auprès de la Caisse Française de Financement Local, pour un montant total de 12 783 714,53 €.

Ce montant tient compte d'une I.R.A. (Indemnité de Remboursement Anticipée) capitalisée de 2 090 000 €. Pour information, l'indemnité compensatrice dérogatoire prise en compte dans les conditions financières du contrat de prêt de refinancement est de 200 000 €.

Afin de limiter l'impact budgétaire des I.R.A. (Indemnité de Remboursement Anticipée) sur la section de fonctionnement, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité, par décision de l'assemblée délibérante, d'étaler cette charge sur plusieurs exercices comptables.

L'étalement de ces I.R.A. (Indemnités de Remboursement Anticipé) doit être réalisé sur la durée résiduelle de l'emprunt refinancé, soit 11 ans.

L'objectif est de transférer, par opération d'ordre budgétaire, le montant de l'I.R.A. (Indemnités de Remboursement Anticipé) en section d'investissement, puis à amortir, chaque année, une part de la charge, soit 190.000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des finances.
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'étaler le remboursement des I.R.A. (Indemnités de Remboursement Anticipé) suite au refinancement avec la Caisse Française de Financement Local de trois prêts (Décision N°20.529),
- que la durée d'amortissement se fera sur 11 ans, soit un montant annuel de 190.000 € (opérations d'ordre semi-budgétaire compte 4817 en investissement et 6862 en fonctionnement).



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 21 juin 2021

Certifié conforme Mairie de Royan le Par délégation du Maire, Le Directeur Général des Services Hubert THOMAS

